



Déclaration préliminaire de la FSU

La FSU tient à attirer l'attention de l'ensemble du CDEN sur les points suivants qui conditionnent le débat que nous allons avoir sur la carte scolaire pour la rentrée 2007.

Premièrement, le ministère de l'Éducation nationale a tenu à faire passer en force, par la voie de décret et donc sans débat public ni parlementaire, deux mesures aux conséquences lourdes. Il s'agit de la mise en place des EPEP dans le 1^o degré, décret en projet malgré l'opposition de la grande majorité du CSE, sur lequel porte une déclaration commune des sections départementales de la FSU, de FO et de la FCPE, et du décret dit "De Robien" sur les services des professeurs du second degré, lycées et collèges.

Ce dernier décret a été publié le 12 février mais les dotations ont été construites d'après lui avant même qu'il soit adopté ... Il introduit largement la possibilité de contraindre des professeurs à enseigner une seconde matière pour laquelle ils n'auraient pas été formés et de leur imposer des services à cheval sur deux voire trois établissements, supprime une grande partie des heures de décharge comprises dans les services pour la préparation du Baccalauréat (heures dites de 1^o chaire), l'entretien des cabinets d'Histoire géographie et des labos en langues, SVT, Physique, et met fin à l'existence automatique d'heures d'animation des associations sportives dans le service des professeurs d'EPS, en le faisant dépendre des choix et des moyens locaux.

Les parents d'élèves doivent savoir que, contrairement à ce que déclare le ministre, selon lequel il s'agit de remettre devant les élèves un plus grand nombre d'enseignants, ce décret a pour conséquence de diminuer ce nombre puisqu'il entraîne une forte augmentation des suppressions de postes.

Deuxièmement, dans le département de l'Allier, la FSU remarque que l'on ne peut pas résumer la situation de la carte scolaire 2007 en disant qu'il n'y a pas de classes en moins dans les écoles primaires et que les moyens augmentent en collège. La réalité est que le nombre total de moyens pour les écoles est en recul, encore une fois, cela avec des effectifs en hausse, et qu'aucune des fermetures résultant de ce budget n'est acceptable. Dans les collèges, la hausse de la dotation départementale n'est qu'une modeste "restitution" de ce qui a été perdu l'an dernier, donnant en partie raison à nos observations faites à l'époque puisqu'il s'avère que les effectifs des collèges publics n'ont pas baissé comme prévu (ceux du privé ayant nettement baissé, notons-le). De plus, nous craignons que cette hausse légère de la dotation n'empêche pas, là encore, des suppressions du nombre total de postes, tant la politique voulue par le gouvernement semble de plus en plus viser à faire diminuer les moyens humains du service public et donc le nombre de fonctionnaire, au delà de toute raison d'économies !

Troisièmement, la FSU Allier attire l'attention du CDEN sur la situation des SEGPA, pour lesquelles existe une demande sociale réelle dans ce département et qui risquent elles aussi d'être concernées par des suppressions de postes dans le second degré.

Quatrièmement, la FSU attire l'attention du CDEN et de M.M. le Préfet et l'IA sur la baisse des effectifs des écoles maternelles et le recul de la scolarisation des 3 ans et moins qui s'est produit ces dernières années au niveau départemental, ainsi qu'académique. Ce recul ne répercute pas l'effectif réel des enfants concernés. Nous doutons fortement que la demande sociale ait reculé et craignons qu'un véritable recul de l'offre de service public, susceptible d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la démographie départementale, ne se soit produit. Cette question doit être étudiée.

De plus, même si les lycées ne sont pas de la compétence d'un CDEN, en tant qu'instance départementale celui-ci ne peut ignorer que là aussi, des postes sont supprimés, cette année particulièrement dans les lycées généraux dit "de centre-ville" à Moulins et Montluçon, le lycée de Presles et les séries professionnelles, notamment la fonderie et les matériaux métalliques moulés à Montluçon qui restent pourtant une filière industrielle forte dans notre département, ayant déjà subi des coupes sombres l'une ou l'autre de ces trois dernières années.

En conclusion, la FSU tient à rappeler qu'en démocratie, les lois, les décrets et les budgets sont réversibles. Nous sommes dans une année électorale, pas seulement présidentielle mais aussi législative. Il serait dévastateur pour la démocratie que la représentation nationale à venir ignore ce qui nous semble être un sentiment partagé non seulement par nos collègues, mais étayé sur une volonté largement majoritaire dans le pays de défense du service public et de la Fonction publique qui en est inséparable, et qu'elle n'abroge pas la loi Fillon de 2005, les décrets sur les services des professeurs et sur les EPEP, la décentralisation de 2003 et les transferts de missions et de personnels qui en ont résulté, et ne revienne pas par un collectif budgétaire sur l'ensemble des mesures dont nous traitons ce jour.